

**PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES**

**Appel aux candidats à des emplois de fonctions de rang 1 (personnel enseignant) à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (année académique 2017-2018).**

**Réseaux et niveaux concernés**

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : supérieur

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

- Du 01/03/2017 au 16/03/2017

**Documents à renvoyer**

- Oui
- Date limite : 16/03/2017
- Voir dates figurant dans la circulaire

**Mot-clé :**

Appel aux candidats, personnel enseignant Hautes Ecoles.

**Destinataires de la circulaire**

- Aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- A Monsieur le Doyen de la faculté de Lettres, Traduction et Communication de l'Université Libre de Bruxelles.

Pour information

- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ;
- Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- A Mesdames et Messieurs les Recteurs des Universités,
- Aux Directeurs(trices) des Ecoles supérieures des arts organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- Aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes Ecoles subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux organisations syndicales.

**Signataire**

Administration : Administration générale de l'Enseignement  
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Monsieur Javques LEFEBVRE  
Directeur général

**Personnes de contact**

Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles,  
**Direction de la Carrière.**

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les agents de la Direction de la Carrière	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

**OBJET : Appel aux candidats à des emplois de fonctions de rang 1 (personnel enseignant) à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles - année académique 2017-2018**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer un exemplaire de l'appel publié au Moniteur belge ce 1er mars 2017, comme annoncé dans la circulaire 5980 du 7 décembre 2016.

Il contient les instructions relatives à l'introduction des candidatures à des emplois vacants des fonctions de rang 1 (personnel enseignant) à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année académique 2017-2018.

J'attire votre attention sur le fait que, **à peine de nullité**, les candidatures doivent être envoyées, sous pli recommandé, le 16 mars 2017 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) au Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles **et également** auprès de l(les) établissement(s) concerné(s) et contenir les documents précisés dans le présent appel.

Toute personne qui souhaite prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet des appels à candidatures est invitée à joindre celle-ci

- soit par téléphone au numéro 02/413 20 29, accessible du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h ;
- soit par courrier électronique à l'adresse [recrutement.enseignement@cfwb.be](mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be).

Je vous signale enfin que l'avis publié au Moniteur belge du 1er mars 2017 constitue la seule source d'information officielle.

Dès à présent, je vous remercie de veiller à la communication de la présente circulaire aux membres des personnels relevant de votre autorité, circulaire diffusée sur le site « <http://www.enseignement.be/circulaires> » et accessible également via le site web de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse « [www.wallonie-bruxelles-enseignement.be](http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be) ».

Jacques LEFEBVRE

Directeur général

## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

### Appel aux candidatures à des emplois vacants des fonctions de rang 1 (personnel enseignant) à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par la Communauté française Année académique 2017-2018

#### I. GENERALITES.

Le présent appel est lancé en application des dispositions de l'article 22 du décret du 24 juillet 1997<sup>1</sup> (<http://www.galilex.cfwb.be>) fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

Il vise les emplois vacants des fonctions de rang 1 à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les fonctions de rang 1 sont définies à l'article 5 du décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, comme suit:

1. Maître de formation pratique (MFP);
2. Maître assistant (MA);
3. Chargé de cours (CC).

Les titres de capacités requis pour exercer ces fonctions sont définis à l'article 4 du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

Les spécificités des titres requis pour l'exercice des fonctions de rang 1 sont précisées dans le décret du 8 février 1999 précité, en regard des cours à conférer :

- dans l'annexe 1 pour les maîtres de formation pratique ;
- dans l'annexe 2 pour les maîtres-assistants ;
- dans l'annexe 3 pour les chargés de cours.

#### II. DEFINITIONS.

Pour la bonne compréhension du présent appel, il y a lieu d'entendre par :

**Emploi vacant**, tout emploi organique qui n'est pas attribué à un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée ;

**Changement d'affectation**, l'affectation nouvelle qu'obtient le membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi dans une Haute Ecole autre que celle où il est affecté à titre définitif. Ce changement d'affectation est d'abord provisoire puis éventuellement définitif (cf. article 27, § 4 du décret du 25.07.96 précité) ;

**Changement de fonction**, pour les fonctions de rang 1, le changement de la fonction de maître-assistant à celle de chargé de cours et inversement, sur base volontaire (cf. article 12, § 2 du décret du 25.07.96 précité) ;

**Mutation**, le transfert, dans la même fonction que celle à laquelle il est nommé à titre définitif, d'un membre du personnel d'une Haute Ecole organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles où il est affecté vers une autre Haute Ecole organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La mutation est d'abord provisoire pour une période probatoire d'une année académique (cf. article 2, 25° du décret du 24.07.97 précité) ;

**Extension de charge**, l'extension de la charge d'un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée, dans la même fonction et les mêmes cours à

---

<sup>1</sup> Décret consultable, en version coordonnée et mise à jour, sur <http://www.galilex.be>

conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer, et à concurrence d'une charge complète au maximum, respectivement à titre définitif ou à titre temporaire pour une durée indéterminée (cf. article 2, 24° du décret du 24.07.97 précité).

### III. TYPES DE CANDIDATURES.

Les **emplois vacants** des fonctions de rang 1 visés par le présent appel sont accessibles aux :

**a) Membres du personnel nommés à titre définitif**

- soit par **changement d'affectation (DCA)** et ce uniquement pour les membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi ;
- soit par **changement de fonction (DCF)** ;
- soit par **mutation (DM)** ;
- soit par **extension de charge : (DEC)**.

**b) Membres du personnel temporaires désignés pour une durée indéterminée**

Par **extension de charge (TDIEC)** ;

**c) Candidats à une désignation à titre temporaire :**

**A durée indéterminée (CTDI)** : seuls les candidats qui exercent une fonction principale et qui ont été désignés à durée déterminée pour l'année académique 2016-2017 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2016, ou pour l'année académique 2015-2016 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2015 et dont la désignation a été reconduite à durée déterminée pour l'année académique 2016-2017, peuvent être désignés à durée indéterminée dans l'emploi vacant qu'ils occupaient, à condition que le rapport sur leur manière de servir porte la mention « a satisfait »;

(Les candidats désignés au cours de l'année académique 2016-2017 en application de l'article 25 du décret du 24 juillet 1997 ne sont pas concernés ; une telle désignation à durée déterminée ne peut en aucun cas donner lieu à une désignation à durée indéterminée.).

**A durée déterminée : (CTDD)** : pour tous les autres cas.

### IV. FORME DE LA CANDIDATURE.

#### *A. Modèles de candidature :*

La candidature sera rédigée d'après l'un des modèles appropriés tels que décrits ci-après et joints en annexe:

1. Pour les membres du personnel nommés à titre définitif :

- MOD DCA : demande de changement d'affectation;
- MOD DCF : demande de changement de fonction;
- MOD DM : demande de mutation;
- MOD DEC : demande d'extension de charge;

2. Pour les membres du personnel temporaires désignés pour une durée indéterminée :

- MOD TDIEC : demande d'extension de charge d'un membre du personnel désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée;

3. Pour les candidats à une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée :

- MOD CTDI : demande de désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée.

4. Pour les candidats à une désignation à titre temporaire :

- MOD CTDD : demande de désignation à titre temporaire pour une durée déterminée.

#### *B. Instructions générales pour le contenu et l'envoi des candidatures :*

**A peine de nullité**, toute candidature doit être envoyée sous pli recommandé à l'Administration mais également auprès de chaque établissement concerné pour le 16 mars 2017 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) et contenir les documents suivants :

**DOCUMENTS A ENVOYER A L'ADMINISTRATION, SOUS PLI RECOMMANDE, A L'ADRESSE SUIVANTE:**

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles**  
**Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles**  
**Direction de la carrière des personnels**  
**Boulevard Léopold II, 44 (3<sup>ème</sup> étage) - bureau 3E321**  
**1080 BRUXELLES.**

**1. L'acte de candidature** rédigé à l'aide du formulaire approprié et l'annexe A :

- Modèle 1 : réservé au personnel nommé à titre définitif ;
- Modèle 2 : réservé aux candidats à une désignation à titre temporaire.

**2. Le formulaire « emploi vacant »** (annexe B), complété par vos soins en veillant à bien retranscrire les données exactes, à peine de nullité de la demande, des emplois vacants, (**un formulaire par Haute Ecole si plusieurs sollicitées**).

**3. S'il échet, l'annexe C** : état des services dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**4. Une copie du/des titres de capacité requis** (lors de la première candidature), un seul exemplaire même si vous sollicitez plusieurs emplois auprès d'un ou plusieurs établissements.

**5. pour les candidats à la fonction de « Maître de formation pratique – atelier de formation professionnelle »**, une copie de l'arrêté de nomination ou d'engagement à titre définitif en qualité d'instituteur préscolaire, d'instituteur primaire ou de régent, selon le cas, dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**6. pour les candidats aux fonctions de :**

- « Maître de formation pratique – atelier de formation professionnelle »
- « Maître de formation pratique »

une (seule) copie de la notification de la décision portant reconnaissance de l'expérience utile reconnue par le Gouvernement de la Communauté française. Les candidats qui ne sont pas en possession de celle-ci sont invités à introduire une demande de reconnaissance d'expérience utile auprès de la commission compétente dans les délais fixés par le présent appel et à joindre au dossier de leur candidature la preuve de l'envoi de la demande (récépissé de l'envoi recommandé).

La condition de l'expérience utile ne sera remplie que lorsque l'Administration recevra la copie de la notification au candidat de la reconnaissance de l'expérience utile par le Gouvernement de la Communauté française.

Les personnes qui terminent leurs études au cours de l'année académique 2016-2017 peuvent introduire leur candidature dès cette année. Toutefois, leur candidature ne sera prise en compte qu'après avoir envoyé pour le 1<sup>er</sup> octobre 2017 à l'administration, à l'adresse précisée ci-dessus, l'attestation de réussite du cycle d'études correspondant.

**Remarque** : Un extrait de casier judiciaire ne doit pas être joint à la candidature. Toutefois, si le candidat reçoit la notification de sa désignation, il devra envoyer un extrait de casier judiciaire (modèle visé à l'article 596, al.2 du CIC) pour que sa désignation devienne effective et ce au plus tard le 13 septembre 2017.

**En cas de candidatures multiples :**

Les différentes candidatures peuvent être envoyées au moyen du même envoi recommandé (même

enveloppe).

Si le candidat postule plusieurs emplois du présent appel, il complètera l'annexe B (relative aux emplois vacants) de la liste des emplois postulés, les uns à la suite de l'autre, **un formulaire par établissement**. Le candidat veillera à bien retranscrire les données exactes de l'emploi concerné, à peine de nullité de la demande.

Par ailleurs, même si le candidat postule plusieurs emplois, une seule copie de l'acte de candidature (annexe A) et des titres requis (diplôme, notoriété, expérience utile, etc...) seront jointes.

#### **DOCUMENTS A ENVOYER A CHAQUE HAUTE ECOLE CONCERNEE SOUS PLI RECOMMANDE :**

1. Une copie de la candidature complétée par vos soins telle qu'adressée à l'Administration (acte de candidature modèle 1 ou 2 selon le cas) ;
2. Une copie de l'annexe A : liste des publications et relevé d'expériences professionnelles ;
3. Une copie de l'annexe B : le formulaire « emploi vacant » de l'établissement concerné complété par vos soins et tel qu'adressé à l'Administration ;
4. S'il échet, l'annexe C : état des services dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### ***C. Informations destinées uniquement aux candidats à une désignation à titre temporaire :***

##### **Conditions requises :**

L'article 11 du décret du 25 juillet 1996 prévoit :

*« Nul ne peut être désigné ou engagé à titre temporaire s'il ne remplit les conditions suivantes au moment de la désignation ou de l'engagement à titre temporaire :*

*1° [...]*

*2° jouir des droits civils et politiques;*

*3° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer, dans le respect de la réglementation en vigueur;*

*4° a) s'il s'agit d'une désignation ou d'un engagement à durée déterminée, remettre, lors de l'entrée en fonction, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel;*

*b) s'il s'agit d'une désignation ou d'un engagement à durée indéterminée, avoir satisfait à un examen médical vérifiant les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement;*

*5° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;*

*6° être de conduite irréprochable;*

*7° satisfaire aux lois sur la milice.*

##### **De la reconnaissance de l'expérience utile :**

- Les candidats à une désignation à titre temporaire à la **fonction de maître de formation pratique** doivent justifier d'une expérience utile reconnue du métier d'au moins deux ans. Pour les membres du personnel qui étaient déjà en fonction dans une Haute Ecole avant le 1<sup>er</sup> février 1999, un an d'expérience utile est exigé. Une copie de la notification de la décision portant reconnaissance de l'expérience utile reconnue par le Gouvernement de la Communauté française doit être annexée à leur candidature.
- Les candidats à une désignation à titre temporaire à la fonction de « **maître de formation pratique – ateliers de formation professionnelle** » – dans un emploi vacant à mi-temps au

maximum dans les sections normales préscolaire, primaire, secondaire et technique moyenne de la catégorie pédagogique doivent remplir la condition d'expérience utile et en outre, être en fonction, selon le cas, comme instituteur préscolaire, instituteur primaire ou régent, nommé ou engagé à titre définitif, dans un établissement d'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles .

Pour pouvoir exercer les prestations pour lesquelles ils auraient été désignés dans le cadre des Ateliers de formation professionnelle, les membres du personnel nommés dans l'Enseignement subventionné doivent avoir obtenu l'accord préalable de leur Pouvoir Organisateur exprimé par le biais d'une demande de « congé pour exercer une autre fonction ou une fonction mieux rémunérée ».

- Pour les candidats à la fonction de **maître de formation pratique pour les cours de bureautique, de coupe et couture ou d'économie domestique**, ayant déjà fonctionné dans ces cours dans les Hautes Ecoles avant le 1<sup>er</sup> février 1999, aucune expérience utile n'est exigée.

#### **Les candidats qui ne sont pas en possession d'une décision portant reconnaissance de l'expérience utile requise :**

- **pour l'exercice de la fonction de maître de formation pratique** (ce point ne concerne pas les candidats pour les cours de bureautique, de coupe et couture ou d'économie domestique ayant déjà fonctionné dans ces cours dans les Hautes Ecoles avant le 1<sup>er</sup> février 1999),
- **pour l'exercice de la fonction de « Maître de formation pratique – ateliers de formation professionnelle »** – dans un emploi vacant à mi-temps au maximum,

**sont invités à introduire, sans attendre, une demande de reconnaissance au titre d'expérience utile.**

Les informations nécessaires et les instructions à suivre pour introduire une demande de reconnaissance de l'expérience utile font l'objet d'une circulaire (n°4769) publiée le 10 mars 2014 et consultable sur le portail d'accès aux circulaires émises par Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse suivante : <http://www.enseignement.be/circulaires> ou sont disponibles auprès de Madame Laetitia KALIMBIRIRO ([laetitia.kalimbiriro@cfwb.be](mailto:laetitia.kalimbiriro@cfwb.be)).

#### **V. SUITES DONNEES A LA CANDIDATURE.**

Une liste reprenant les candidatures proposées à une désignation par le Conseil d'Administration de la Haute Ecole au Ministre compétent, ainsi que les candidatures non retenues, sera affichée au tableau d'affichage de la Haute Ecole, ou sur tout autre support informatif en tenant lieu, au plus tard le 22 juin 2017.

Seuls les candidats désignés recevront une notification de leur désignation dans le courant du mois de juillet 2017.

#### **VI. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Toute personne qui souhaite davantage d'informations sur le profil de fonction d'un emploi peut prendre contact avec l'établissement concerné, dont les coordonnées figurent sur le site web de chaque établissement :

Haute Ecole Bruxelles-Brabant (HE2B)	<a href="http://www.he2b.be">http://www.he2b.be</a>
Haute Ecole Charlemagne	<a href="http://www.hech.be">http://www.hech.be</a>
Haute Ecole en Hainaut (HEH)	<a href="http://www.heh.be">http://www.heh.be</a>
Haute Ecole Albert Jacquard	<a href="http://www.heaj.be">http://www.heaj.be</a>
Haute Ecole Robert Schuman	<a href="http://www.hers.be">http://www.hers.be</a>

Pour les questions d'ordre administratif, la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles est accessible :

- par téléphone du lundi au vendredi, de 9h à 16h, au 02/413 20 29 ;
- par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : [recrutement.enseignement@cfwb.be](mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be)

## VII. LISTE DES EMPLOIS VACANTS.

<b>HAUTE ECOLE BRUXELLES-BRABANT</b> Chaussée de Waterloo, 749 1180-Bruxelles				
<b>Emploi n°</b>	<b>Fonction</b>	<b>Cours à conférer</b>	<b>Volume de la charge</b>	<b>Lieu(x)</b>
17.7.1.1	Maître de formation pratique	Pratique en ergothérapie	7/10	Bruxelles
17.7.2.2	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	3/10	Nivelles
17.7.2.3	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	2/10	Bruxelles
17.7.1.4	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle : éducation physique	4/10	Nivelles
17.7.2.5	Maître-assistant(e)	Education physique	1/10	Bruxelles
17.7.2.6	Maître-assistant(e)	Education physique	3/10	Bruxelles
17.7.2.7	Maître-assistant(e)	Langue étrangère: anglais	4/10	Bruxelles
17.7.2.8	Maître-assistant(e)	Langue étrangère: anglais	1/10	Bruxelles
17.7.2.9	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	1/10	Bruxelles
17.7.2.10	Maître-assistant(e)	Langue française	4/10	Nivelles
17.7.2.11	Maître-assistant(e)	Education physique	2/10	Nivelles
17.7.2.12	Maître-assistant(e)	Ergothérapie	2/10	Bruxelles
17.7.2.13	Maître-assistant(e)	Géographie	4/10	Nivelles
17.7.2.14	Maître-assistant(e)	Sciences biomédicales	5/10	Bruxelles
17.7.2.15	Maître-assistant(e)	Psychologie	3/10	Bruxelles
17.7.2.16	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	3/10	Bruxelles
17.7.2.17	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	2/10	Bruxelles
17.7.2.18	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	2/10	Bruxelles
17.7.2.19	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	5/10	Bruxelles
17.7.2.20	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	5/10	Bruxelles
17.7.2.21	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	10/10	Bruxelles
17.7.2.22	Maître-assistant(e)	Sciences technologiques	10/10	Bruxelles
17.7.2.23	Maître-assistant(e)	Sciences technologiques	10/10	Bruxelles
17.7.2.24	Maître-assistant(e)	Sciences politiques	6/10	Bruxelles
17.7.2.25	Maître-assistant(e)	Sciences politiques	1/10	Bruxelles
17.7.2.26	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	1/10	Bruxelles
17.7.2.27	Maître-assistant(e)	Histoire	2/10	Bruxelles
17.7.2.28	Maître-assistant(e)	Education physique	8/10	Nivelles
17.7.1.29	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle : préscolaire	1/10	Bruxelles
17.7.1.30	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle : préscolaire	1/10	Bruxelles
17.7.1.31	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle : préscolaire	1/10	Bruxelles
17.7.1.32	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle : préscolaire	1/10	Bruxelles



17.7.1.33	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle : secondaire	1/10	Bruxelles
17.7.2.34	Maître-assistant(e)	Biologie	1/10	Bruxelles
17.7.2.35	Maître-assistant(e)	Biologie	3/10	Bruxelles
17.7.2.36	Maître-assistant(e)	Communication	1/10	Bruxelles
17.7.2.37	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	1/10	Bruxelles
17.7.2.38	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	1/10	Bruxelles
17.7.2.39	Maître-assistant(e)	Langue française	5/10	Bruxelles
17.7.2.40	Maître-assistant(e)	Langue française	5/10	Bruxelles
17.7.2.41	Maître-assistant(e)	Langue française	6/10	Bruxelles
17.7.2.42	Maître-assistant(e)	Langue française	1/10	Bruxelles
17.7.2.43	Maître-assistant(e)	Langue française	3/10	Bruxelles
17.7.2.44	Maître-assistant(e)	Langue française	1/10	Bruxelles
17.7.2.45	Maître-assistant(e)	Langue française	1/10	Bruxelles
17.7.2.46	Maître-assistant(e)	Musique et éducation musicale	5/10	Bruxelles
17.7.2.47	Maître-assistant(e)	Musique et éducation musicale	1/10	Bruxelles
17.7.2.48	Maître-assistant(e)	Musique et éducation musicale	1/10	Bruxelles
17.7.2.49	Maître-assistant(e)	Musique et éducation musicale	1/10	Bruxelles
17.7.2.50	Maître-assistant(e)	Psychologie	10/10	Bruxelles
17.7.2.51	Maître-assistant(e)	Psychologie	7/10	Bruxelles
17.7.2.52	Maître-assistant(e)	Psychologie	5/10	Bruxelles
17.7.2.53	Maître-assistant(e)	Psychologie	1/10	Bruxelles
17.7.2.54	Maître-assistant(e)	Psychologie	1/10	Bruxelles
17.7.2.55	Maître-assistant(e)	Psychologie	3/10	Bruxelles
17.7.2.56	Maître-assistant(e)	Psychologie	1/10	Bruxelles
17.7.2.57	Maître-assistant(e)	Psychologie	2/10	Bruxelles
17.7.2.58	Maître-assistant(e)	Psychologie	1/10	Bruxelles
17.7.2.59	Maître-assistant(e)	Psychologie	1/10	Bruxelles
17.7.2.60	Maître-assistant(e)	Psychologie	1/10	Bruxelles
17.7.2.61	Maître-assistant(e)	Psychologie	1/10	Bruxelles
17.7.2.62	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	2/10	Bruxelles
17.7.2.63	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	7/10	Bruxelles
17.7.2.64	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	3/10	Bruxelles
17.7.2.65	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	1/10	Bruxelles
17.7.2.66	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	2/10	Bruxelles
17.7.2.67	Maître-assistant(e)	Autre cours à conférer : psychomotricité	4/10	Bruxelles
17.7.2.68	Maître-assistant(e)	Autre cours à conférer : psychomotricité	2/10	Bruxelles
17.7.2.69	Maître-assistant(e)	Langue française	8/10	Bruxelles
17.7.2.70	Maître-assistant(e)	Langue française	2/10	Bruxelles
17.7.1.71	Maître de formation pratique	Bureautique	2/10	Bruxelles
17.7.2.72	Maître-assistant(e)	Langue française	3/10	Bruxelles

17.7.2.73	Maître-assistant(e)	Droit	2/10	Bruxelles
17.7.2.74	Maître-assistant(e)	Education physique	8/10	Bruxelles
17.7.2.75	Maître-assistant(e)	Education physique	4/10	Bruxelles
17.7.1.76	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle : primaire	1/10	Bruxelles
17.7.1.77	Maître de formation pratique	Bureautique	3/10	Bruxelles
17.7.1.78	Maître de formation pratique	Pratique en communication	5/10	Bruxelles
17.7.2.79	Maître-assistant(e)	Langue française	3/10	Bruxelles
17.7.2.80	Maître-assistant(e)	Psychologie	2/10	Bruxelles
17.7.1.81	Maître de formation pratique	Bureautique	3/10	Bruxelles
17.7.1.82	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle : préscolaire	1/10	Bruxelles
17.7.2.83	Maître-assistant(e)	Psychologie	5/10	Bruxelles
17.7.2.84	Maître-assistant(e)	Philosophie	6/10	Bruxelles
17.7.2.85	Maître-assistant(e)	Langue française	4/10	Bruxelles
17.7.2.86	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	5/10	Bruxelles
17.7.2.87	Maître-assistant(e)	Psychologie	5/10	Bruxelles
17.7.1.88	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle : primaire	1/10	Bruxelles
17.7.2.89	Maître-assistant(e)	Langue française	3/10	Bruxelles
17.7.2.90	Maître-assistant(e)	Psychologie	2/10	Bruxelles
17.7.1.91	Maître de formation pratique	Autre cours à conférer : ludothéconomie	2/10	Bruxelles
17.7.2.92	Maître-assistant(e)	Psychologie	4/10	Bruxelles
17.7.2.93	Maître-assistant(e)	Langue française	3/10	Bruxelles
17.7.2.94	Maître-assistant(e)	Psychologie	7/10	Bruxelles
17.7.1.95	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle : préscolaire	1/10	Bruxelles
17.7.2.96	Maître-assistant(e)	Psychologie	1/10	Bruxelles
17.7.2.97	Maître-assistant(e)	Psychologie	1/10	Bruxelles
17.7.2.98	Maître-assistant(e)	Géographie	8/10	Bruxelles
17.7.1.99	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle : primaire	1/10	Bruxelles
17.7.1.100	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle : primaire	1/10	Bruxelles
17.7.2.101	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : néerlandais	1/10	Bruxelles
17.7.2.102	Maître-assistant(e)	Techniques de développement en informatique	10/10	Bruxelles
17.7.2.103	Maître-assistant(e)	Techniques de développement en informatique	8/10	Bruxelles
17.7.2.104	Maître-assistant(e)	Education physique	9/10	Nivelles
17.7.2.105	Maître-assistant(e)	Communication	7/10	Nivelles
17.7.2.106	Maître-assistant(e)	Education physique	9/10	Nivelles
17.7.2.107	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	7/10	Nivelles
17.7.2.108	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	3/10	Nivelles
17.7.1.109	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle : secondaire	1/10	Nivelles
17.7.2.110	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	9/10	Bruxelles
17.7.1.111	Maître de formation pratique	Pratique en service social	3/10	Bruxelles
17.7.1.112	Maître de formation pratique	Pratique en service social	8/10	Bruxelles

17.7.2.113	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : néerlandais	2/10	Bruxelles
17.7.2.114	Maître-assistant(e)	Service social	1/10	Bruxelles
17.7.1.115	Maître de formation pratique	Pratique en service social	3/10	Bruxelles
17.7.1.116	Maître de formation pratique	Pratique en service social	2/10	Bruxelles
17.7.1.117	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en bibliothéconomie	1/10	Bruxelles
17.7.2.118	Maître-assistant(e)	Autre cours à conférer : ludologie	1/10	Bruxelles
17.7.2.119	Maître-assistant(e)	Sciences biomédicales	2/10	Bruxelles
17.7.2.120	Maître-assistant(e)	Bibliothéconomie	1/10	Bruxelles
17.7.2.121	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	1/10	Bruxelles
17.7.2.122	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	5/10	Bruxelles
17.7.2.123	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	1/10	Bruxelles
17.7.2.124	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	4/10	Bruxelles
17.7.2.125	Maître-assistant(e)	Sciences technologiques	2/10	Bruxelles
17.7.2.126	Maître-assistant(e)	Chimie	3/10	Bruxelles
17.7.2.127	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	1/10	Bruxelles
17.7.2.128	Maître-assistant(e)	Sciences technologiques	2/10	Bruxelles
17.7.2.129	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	1/10	Bruxelles
17.7.2.130	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	1/10	Bruxelles
17.7.2.131	Maître-assistant(e)	Sciences biomédicales	3/10	Bruxelles
17.7.2.132	Maître-assistant(e)	Psychologie	1/10	Bruxelles
17.7.2.133	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	2/10	Bruxelles
17.7.2.134	Maître-assistant(e)	Sciences politiques	3/10	Bruxelles
17.7.2.135*	Maître-assistant(e)	Droit	1/10	Bruxelles
17.7.2.136	Maître-assistant(e)	Psychologie	1/10	Bruxelles
17.7.2.137	Maître-assistant(e)	Droit	2/10	Bruxelles
17.7.1.138	Maître de formation pratique	Autre cours à conférer : Droit	6/10	Bruxelles
17.7.2.139	Maître-assistant(e)	Langue étrangère: anglais	2/10	Bruxelles
17.7.2.140*	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	1/10	Bruxelles
17.7.2.141	Maître-assistant(e)	Sciences biomédicales	1/10	Bruxelles
17.7.2.142	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : néerlandais	1/10	Bruxelles
17.7.2.143	Maître-assistant(e)	Langue étrangère: anglais	5/10	Bruxelles
17.7.2.144	Maître-assistant(e)	Sciences technologiques	10/10	Bruxelles
17.7.2.145	Maître-assistant(e)	Sciences technologiques	8/10	Bruxelles
17.7.2.146	Maître-assistant(e)	Sciences technologiques	8/10	Bruxelles
17.7.2.147	Maître-assistant(e)	Sciences technologiques	8/10	Bruxelles
17.7.2.148	Maître-assistant(e)	Psychologie	1/10	Bruxelles
17.7.2.149	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : allemand	2/10	Nivelles
17.7.2.150	Maître-assistant(e)	Morale	1/10	Nivelles
17.7.2.151	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	1/10	Bruxelles
17.7.2.152	Maître-assistant(e)	Service social	1/10	Bruxelles

17.7.2.153	Maître-assistant(e)	Psychologie	1/10	Bruxelles
17.7.2.154	Maître-assistant(e)	Langue française	1/10	Bruxelles
17.7.2.155	Maître-assistant(e)	Langue française	1/10	Nivelles
17.7.2.156	Maître-assistant(e)	Sociologie	1/10	Bruxelles
17.7.1.157	Maître de formation pratique	Pratique en service social	1/10	Bruxelles
17.7.2.158	Maître-assistant(e)	Sociologie	1/10	Bruxelles
17.7.2.159	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	1/10	Bruxelles
17.7.2.160	Maître-assistant(e)	Sociologie	1/10	Bruxelles
17.7.2.161	Maître-assistant(e)	Sciences biomédicales	1/10	Bruxelles

Remarques :

17.7.2.135\* Spécialisation en fiscalité

17.7.2.140\* Spécialisation en fiscalité

<b>HAUTE ECOLE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DU HAINAUT</b>				
rue Pierre-Joseph Dumenil, 4				
7000 Mons				
<b>Emploi n°</b>	<b>Fonction</b>	<b>Cours à conférer</b>	<b>Volume de la charge</b>	<b>Lieu(x)</b>
17.3.1.1	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle - Primaire	5/10	Mons
17.3.1.2	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle - Préscolaire	5/10	Tournai
17.3.1.3	Maître de formation pratique	Atelier de formation professionnelle - Primaire	5/10	Tournai
17.3.1.4	Maître de formation pratique	Bureautique	10/10	Mons/Tournai
17.3.1.5	Maître de formation pratique	Pratique en art, culture et techniques artistiques	5/10	Mons
17.3.1.6	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en informatique	10/10	Mons/Tournai
17.3.2.7	Maître-assistant(e)	Construction	5/10	Mons
17.3.2.8	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	10/10	Mons/Tournai
17.3.2.9	Maître-assistant(e)	Dessin et éducation plastique	10/10	Mons/Tournai
17.3.2.10	Maître-assistant(e)	Droit	5/10	Mons/Tournai
17.3.2.11	Maître-assistant(e)	Droit	10/10	Mons/Tournai
17.3.2.12	Maître-assistant(e)	Education physique	10/10	Mons/Tournai
17.3.2.13	Maître-assistant(e)	Electricité, électronique, informatique industrielle, télécommunications	10/10	Mons
17.3.2.14	Maître-assistant(e)	Histoire	10/10	Mons/Tournai
17.3.2.15	Maître-assistant(e)	Langues étrangères : langue anglaise	5/10	Mons/Tournai
17.3.2.16	Maître-assistant(e)	Langue française	7/10	Tournai
17.3.2.17	Maître-assistant(e)	Langue française	10/10	Mons/Tournai
17.3.2.18	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	9/10	Tournai
17.3.2.19	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	9/10	Tournai
17.3.2.20*	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10	Mons/Tournai

17.3.2.21*	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10	Mons/Tournai
17.3.2.22	Maître-assistant(e)	Philosophie	5/10	Mons/Tournai
17.3.2.23	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	10/10	Mons/Tournai
17.3.2.24	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	5/10	Mons/Tournai
17.3.2.25	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	10/10	Mons/Tournai
17.3.2.26	Maître-assistant(e)	Techniques de développements en informatique	10/10	Mons
17.3.2.27	Maître-assistant(e)	Techniques graphiques et infographiques	10/10	Mons

Remarques :

\*17.3.2.20 : AFP Bac 1 et 2

\*17.3.2.21 : AFP Bac 1 et 2

<b>HAUTE ECOLE CHARLEMAGNE</b> Rue des Rivageois, 6 4000 Liège				
<b>Emploi n°</b>	<b>Fonction</b>	<b>Cours à conférer</b>	<b>Volume de la charge</b>	<b>Lieu(x)</b>
17.4.2.1	Maître-assistant(e)	Electromécanique, mécanique, énergie	10/10	Huy
17.4.2.2	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : espagnol	3/10	Liège
17.4.2.3	Maître-assistant(e)	Langues étrangères : anglais-allemand	10/10	Liège
17.4.2.4	Maître-assistant(e)	Biochimie	10/10	Huy
17.4.2.5	Maître-assistant(e)	Chimie	10/10	Huy - Gembloux
17.4.2.6	Maître-assistant(e)	Droit	4/10	Liège
17.4.2.7	Maître-assistant(e)	Histoire	2/10	Liège
17.4.2.8	Maître-assistant(e)	Education physique	10/10	Liège
17.4.2.9	Maître-assistant(e)	Education physique	5/10	Liège
17.4.2.10	Maître-assistant(e)	Education physique	10/10	Liège
17.4.2.11	Maître-assistant(e)	Tourisme	5/10	Libramont - Liège
17.4.2.12	Maître-assistant(e)	Géographie	5/10	Liège
17.4.2.13	Maître-assistant(e)	Langue française	2/10	Liège
17.4.2.14	Maître-assistant(e)	Langue française	2/10	Liège - Verviers
17.4.2.15	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	5/10	Liège
17.4.2.16	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10	Liège
17.4.2.17	Maître-assistant(e)	Philosophie	5/10	Liège - Huy
17.4.2.18	Maître-assistant(e)	Psychologie	5/10	Liège - Verviers
17.4.2.19	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	5/10	Verviers - Liège
17.4.2.20	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	5/10	Verviers - Liège
17.4.2.21	Maître-assistant(e)	Sciences sociales	3/10	Verviers - Liège - Huy
17.4.1.22	Maître de Formation Pratique	Bureautique	4/10	Huy - Verviers - Liège
17.4.1.23	Maître de Formation Pratique	Travaux pratiques en architecture des jardins et du paysage	10/10	Gembloux

**HAUTE ECOLE ROBERT SCHUMAN**

Rue Fontaine aux mûres, 13b

6800 Libramont

<b>Emploi n°</b>	<b>Fonction</b>	<b>Cours à conférer</b>	<b>Volume de la charge</b>	<b>Lieu(x)</b>
17.5.2.1	Maître-assistant(e)	Droit	6/10	Libramont, Arlon, Virton
17.5.1.2	Maître de formation pratique	Bureautique	10/10	Libramont, Arlon, Virton
17.5.2.3	Maître-assistant(e)	Soins infirmiers	4/10	Libramont, Arlon, Virton
17.5.2.4	Maître-assistant(e)	Soins infirmiers	6/10	Libramont, Arlon, Virton
17.5.2.5	Maître-assistant(e)	Philosophie	2/10	Arlon, Virton, Libramont
17.5.2.6	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	5/10	Libramont, Arlon, Virton
17.5.2.7	Maître-assistant(e)	Sciences biomédicales	1/10	Libramont, Arlon, Virton
17.5.2.8	Maître-assistant(e)	Sciences biomédicales	2/10	Libramont, Arlon, Virton
17.5.2.9	Maître-assistant(e)	Sciences biomédicales	5/10	Libramont, Arlon, Virton
17.5.2.10	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	5/10	Virton, Arlon, Libramont
17.5.2.11	Maître-assistant(e)	Chimie	5/10	Virton, Arlon, Libramont
17.5.2.12	Maître-assistant(e)	Musique et éducation musicale	6/10	Virton, Arlon, Libramont
17.5.2.13	Maître-assistant(e)	Géographie	6/10	Virton, Arlon, Libramont
17.5.1.14	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale primaire	2/10	Virton, Arlon, Libramont
17.5.1.15	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale primaire	1/10	Virton, Arlon, Libramont
17.5.1.16	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : préscolaire	2/10	Virton, Arlon, Libramont
17.5.1.17	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : anglais-allemand	2/10	Virton, Arlon, Libramont
17.5.2.18	Maître-assistant(e)	Electricité, électronique, informatique industrielle, télécommunications	4/10	Arlon, Virton, Libramont
17.5.1.19	Maître de formation pratique	Pratique en service social	7/10	Arlon, Virton, Libramont
17.5.2.20	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	7/10	Libramont, Arlon, Virton
17.5.2.21	Maître-assistant(e)	Kinésithérapie	6/10	Libramont, Arlon, Virton
17.5.2.22	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10	Virton, Arlon, Libramont
17.5.2.23	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	5/10	Virton, Arlon, Libramont
17.5.1.24	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : français-histoire	2/10	Virton, Arlon, Libramont
17.5.1.25	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : préscolaire	1/10	Virton, Arlon, Libramont
17.5.1.26	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : sciences	2/10	Virton, Arlon, Libramont
17.5.1.27	Maître de formation pratique	Pratique en service social	10/10	Arlon, Virton, Libramont
17.5.2.28	Maître-assistant(e)	Sociologie	10/10	Arlon, Virton, Libramont
17.5.2.29	Maître-assistant(e)	Soins infirmiers	5/10	Libramont, Arlon, Virton
17.5.2.30	Maître-assistant(e)	Soins infirmiers	5/10	Libramont, Arlon, Virton
17.5.1.31*	Maître de formation pratique	Pratique en soins infirmiers	5/10	Libramont, Arlon, Virton

Remarques:

\* Poste n° 17.5.1.31 : accompagnement en stage dans les services des SOINS INTENSIFS et des URGENCES + cours de pratique soins infirmiers en soins intensifs, urgences et chirurgie

**HAUTE ECOLE ALBERT JACQUARD**

Rue Godefroid 32 (1er étage)

5000 Namur

<b>Emploi n°</b>	<b>Fonction</b>	<b>Cours à conférer</b>	<b>Volume de la charge</b>	<b>Lieu(x)</b>
17.6.2.1	Maître-assistant(e)	Autre cours à conférer : scénario	2/10	Namur
17.6.2.2	Maître-assistant(e)	Géographie	8/10	Namur
17.6.2.3	Maître-assistant(e)	Informatique de gestion	3/10	Liège
17.6.2.4	Maître-assistant(e)	Sciences économiques	1/10	Namur
17.6.2.5	Maître-assistant(e)	Autre cours à conférer : communication visuelle	1/10	Namur
17.6.2.6	Maître-assistant(e)	Autre cours à conférer : game play et effets spéciaux	4/10	Namur
17.6.2.7	Maître-assistant(e)	Art, culture et techniques artistiques	2/10	Namur
17.6.2.8*	Maître-assistant(e)	Art, culture et techniques artistiques	2/10	Namur
17.6.2.9	Maître-assistant(e)	Langue étrangère : anglais	5/10	Namur
17.6.2.10	Maître-assistant(e)	Pédagogie et méthodologie	10/10	Namur
17.6.1.11	Maître de formation pratique	Pratique en art, culture et techniques artistiques	10/10	Namur
17.6.2.12	Maître-assistant(e)	Sciences mathématiques	6/10	Namur/ Tamines
17.6.2.13	Maître-assistant(e)	Techniques graphiques et infographiques	1/10	Namur
17.6.1.14	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en informatique	6/10	Namur
17.6.1.15	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	10/10	Namur
17.6.1.16	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	3/10	Namur
17.6.1.17	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	7/10	Namur
17.6.1.18	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	10/10	Namur
17.6.1.19	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	1/10	Namur

Remarques

17.6.2.8\* orienté communication visuelle et esthétique

**ACTE DE CANDIDATURE A UN CHANGEMENT D'AFFECTATION, UN CHANGEMENT DE FONCTION,  
UNE MUTATION, UNE EXTENSION DE CHARGE  
- MODELE 1 -  
(RESERVE AUX MEMBRES DU PERSONNEL NOMMES A TITRE DEFINITIF)**

ANNEE ACADEMIQUE 2017-2018

<b>DCA (*)</b> Changement d'Affectation <b>Réservé aux membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi dans une Haute Ecole</b>	<b>DCF (*)</b> Changement de Fonction  <b>De maître assistant à chargé de cours ou inversement sur base volontaire</b>	<b>DM (*)</b> Mutation  <b>Transfert, dans la même fonction, vers une autre Haute Ecole organisée par la Fédération Wallonie- Bruxelles</b>	<b>DEC (*)</b> Extension de Charge  <b>Pour les membres du personnel nommés à titre définitif qui n'ont pas une charge complète</b>
---	---	--	--

(\*) Biffer les colonnes inutiles

Haute Ecole que concerne la candidature : compléter l'annexe 2 « formulaire emploi vacant »
---

<b>NOM</b> .....	<b>PRENOM</b> .....
Date de naissance .....	Nationalité .....
<b>ADRESSE</b> : .....	Sexe : M / F
<b>CODE POSTAL</b> : .....	<b>N°</b> .....
<b>LOCALITE</b> : .....	
<b>TELEPHONE</b> : .....	<b>GSM</b> : .....
<b>E-MAIL</b> .....	

**TITRES DE CAPACITE :**

Dénomination exacte et complète	Date de délivrance	Etablissement

Fonction à laquelle vous êtes nommé (indiquer les cours conférés) :  
.....  
.....

Date de la nomination : .....

**Pour les membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi dans une Haute Ecole :**

Haute Ecole où vous êtes affecté à titre définitif ou dans laquelle vous étiez affecté à titre définitif lors de votre mise en disponibilité par défaut d'emploi : .....

- date de mise en disponibilité par défaut d'emploi (**DCA**) : .....
- fonction y exercée : .....
- cours enseignés : .....
- volume de la charge : .....

**Pour les membres du personnel nommés à titre définitif qui n'ont pas une charge complète :**

volume de la charge actuelle pour laquelle vous êtes rémunéré, prestée dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer : .....

Fait à ....., le .....

(signature précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable)

COMPLETER L'ANNEXE A



**ACTE DE CANDIDATURE A UNE DE DESIGNATION A TITRE TEMPORAIRE**

- **MODELE 2** -

ANNEE ACADEMIQUE 2017-2018

TDIEC (*)	CTDI(*)	CTDD(*)
MODELE DE CANDIDATURE A UN EMPLOI VACANT D'UNE FONCTION DE RANG 1 <b>PAR EXTENSION DE                      CHARGE</b>	MODELE DE CANDIDATURE A UNE DESIGNATION A TITRE TEMPORAIRE <b>POUR UNE DUREE                      INDETERMINEE</b> DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE FONCTION DE RANG 1	MODELE DE CANDIDATURE A UNE DESIGNATION A TITRE TEMPORAIRE <b>POUR UNE DUREE                      DETERMINEE</b> DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE FONCTION DE RANG 1

(\*) Biffer les colonnes inutiles

Haute Ecole que concerne la candidature : compléter l'annexe 2 « formulaire emploi vacant »
---

NOM ..... <b>PRENOM</b> ..... Date de naissance ..... Nationalité ..... Sexe : M / F <b>ADRESSE</b> : ..... N° ..... <b>CODE POSTAL</b> : ..... <b>LOCALITE</b> : ..... <b>TELEPHONE</b> : ..... <b>GSM</b> : ..... <b>E-MAIL</b> .....
--

**TITRES DE CAPACITE :**

Dénomination exacte et complète	Date de délivrance	Etablissement

<b>Reconnaissance d'expérience utile délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les Maîtres de formation pratique :</b> Cours pour lequel la reconnaissance a été octroyée : ..... Date de décision : .....
---

Fonction à laquelle vous êtes désigné à titre temporaire pour une **durée indéterminée** : .....  
 Indiquer les cours dispensés : .....  
 Date de désignation : .....  
 Haute Ecole : .....

Fonction à laquelle vous êtes désigné à titre temporaire pour une **durée déterminée** : .....  
 Indiquer les cours dispensés : .....  
 (n° emploi vacant dans l'appel de mars 2015 et/ou l'appel de mars 2016) : .....  
 Date de désignation : .....  
 Haute Ecole : .....  
 Etablissement d'enseignement où vous êtes affecté actuellement : .....  
 - fonction exercée : .....  
 - cours dispensés : .....  
 - volume de la charge actuelle : .....  
 (pour laquelle vous êtes rémunérée, prestée en tant que temporaire désigné pour une durée indéterminée dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer)

Fait à ....., le .....

(signature précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

# ANNEXE A

**1. Liste des publications scientifiques :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

(En cas d’absence, indiquez NEANT)

**2. Relevé de vos diverses expériences professionnelles (\*) :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

(\*) Justificatifs annexés : OUI/NON (en cas d’absence, indiquez NEANT)

**3. Si vous êtes nommé à titre définitif dans l’enseignement fondamental et/ou secondaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, veuillez compléter la case ci-après:**

Date de la nomination : .....
Fonction exacte : .....
Etablissement d’enseignement où vous êtes affecté actuellement : .....
.....
.....

Fait à ....., le .....

(signature précédée de la mention manuscrite « certifié sur l’honneur sincère et véritable »)

**ANNEXE B : FORMULAIRE EMPLOI VACANT**

**Nom et coordonnées de l'établissement auprès duquel vous introduisez votre candidature :**

.....  
.....  
.....

<b>Numéro de l'emploi vacant sollicité</b>	<b>Fonction sollicitée<sup>2</sup></b>	<b>Cours à conférer</b>	<b>Volume de la charge</b>	<b>A indiquer ci-dessous soit DCA, DCF, DM, DEC, TDIEC, CTDI ou CTDD</b>

Fait à ....., le .....

(signature précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

<sup>2</sup> Soit MFP (Maître de formation pratique), MA (Maître-assistant) ou CC (chargé de cours).

**ANNEXE C : ETAT DES SERVICES DANS L'ENSEIGNEMENT ORGANISE OU SUBVENTIONNE EN FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES**

ETABLISSEMENT (dénomination complète)	Fonction exacte	Niveau dans lequel chaque fonction est exercée	En fonction principale ou accessoire	A titre Contractuel TDD TDI Définif ...	Cours enseignés	Nombre d'heures hebdomadaires par fonction et par niveau ou volume de la charge	Dates de début de la prestation	Dates de fin de la prestation, s'il échet
(1)	(2)	(3)	(4)					

Fait à ....., le .....

(signature précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

(1) - ne reprendre que les établissements d'enseignement organisés par la Communauté (seuls les candidats à la fonction de maître de formation pratique – ateliers de formation professionnelle indiqueront aussi, le cas échéant, les services prestés dans l'enseignement subventionné).  
 (2) - indiquer fonction et spécialité  
 (3) - D.S. = enseignement secondaire supérieur - SUP = enseignement supérieur - FP = en fonction principale - FA = en fonction accessoire